

PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

ÉVALUATION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : École St-André-Apôtre

ANNÉE DE LA VERSION : 2025-2026

DATE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 2026-06-16

NOM ET FONCTION DES PARTICIPANTS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉVALUATION ANNUELLE :

Nom	Fonction
Caroline Cloutier	Directrice
Gabriel Comtois	Directeur adjoint
Ludivine Teyssier	TES Annexe
Emmanuelle Lafortune	TES Classes DGA

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	☒ Oui ☒ Non	Nous n'avons pas de comité spécifique pour le plan de lutte. Nous n'avons pas non plus de psychoéducateur pour chapeauter le dossier. L'équipe sera consultée pour l'évaluation du plan de lutte. On va ajouter le mandat du plan de lutte au comité harmonie pour 26/27.
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	☐ Oui ☒ Non	Le comité en lien avec l'encadrement des élèves est notre comité Harmonie. Nous avons eu moins de rencontres que prévues. Plutôt que de se voir 8 à 10 fois dans l'année, c'est plutôt 5 à 6 rencontres qui ont eu lieu. Le moment des rencontres était lié au début et à la fin de chaque bloc d'intervention lié à une valeur de notre code de vie. Pour 26-27, prévoir 3 rencontres au plan de lutte : septembre, janvier et juin.
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	☐ Oui ☒ Non	On a dû réduire le nombre de blocs, puisque le manque de ressources nous a ralenti. Il manque deux psychoéducateurs et pendant plusieurs semaines, un poste de 3 jours TES au pavillon principal n'a pas été comblé. À cela on ajoute plusieurs absences du personnel d'encadrement.
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	☐ Oui ☒ Non	Le comité planche surtout sur le code de vie de l'école et la mise en place de blocs d'intervention qui ciblent des valeurs et des comportements positifs. Tout cela est tout de même en lien avec le plan de lutte.

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Commentaires
Le portrait demeure globalement représentatif. Les interactions positives avec un langage adéquat demeurent un défi pour les élèves lorsqu'ils se parlent entre eux et lorsqu'ils s'adressent à un adulte en particulier un intervenant du service de garde. Cela reste des observations qualitatives. L'inclusion des élèves de classe d'accueil et DGA demeure un défi. L'inclusion de tous les élèves en est un. Des élèves vivent des rejets par leurs pairs.

Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte

Formulation de la priorité au plan de lutte	Niveau d'atteinte de la priorité Cochez la case correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité Cochez la case correspondante	Si OUI, quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
No. 1 Diminuer les insultes, incluant les insultes à connotation sexuelles, entre les élèves.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Cet aspect des relations sociales est toujours à travailler. Le niveau d'atteinte est difficile à évaluer.	☒ Oui ☐ Non	Enseignement général des stratégies d'auto-régulation (règle #4) et de gestions des conflits (règle #2). Avoir le réflexe de se référer au code de vie et aux comportements attendus de celui-ci. Ajout dans l'agenda d'une section « communication code de vie » pour permettre un meilleur suivi.
No. 2 Diminuer l'exclusion/rejet entre les élèves	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Cet aspect est toujours travaillé avec les élèves. Grande séparation entre les élèves du régulier et ceux des classes d'accueil et DGA.	☒ Oui ☐ Non	Intégration des deux groupes DGA dans le même pavillon. Activités pour vivre des expériences communes, à poursuivre (éducation physique commun, moment de lecture commun, etc.). Faire vivre des expériences enrichissantes aux classes accueil et DGA.

2. Mesures de prévention

Commentaires

Le manque de personnel et l'instabilité du personnel d'encadrement cette année est un facteur qui explique la difficulté de travailler en continu la prévention auprès des élèves. Des ateliers ont été animés en classe par une TES de l'école seulement au 2^e cycle. Un élève en rupture de fonctionnement a mobilisé beaucoup de ressources.

Les mesures de préventions sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter:

Toutes à conserver :

- Animation des contenus obligatoires du MEQ au regard du développement des compétences personnelles et sociales des élèves.
 - À planifier et mettre dans un calendrier.
 - Mise à l'essai de la plateforme Hors-piste
- Enseignement des comportements attendus en classe et au service de garde en lien avec le code de vie de l'école.
 - Remise en question de l'utilisation des pompons comme renforcement positif
 - Prioriser moins de blocs ? Blocs plus longs avec rappels à mi-temps. (ex : Des blocs de 15 semaine avec rappel à 7 semaines)
 - Règle #2 (vivre ensemble) – Respect – Devient la valeur prévalente à travailler toute l'année.
- Élaboration ou mise à jour d'un plan de surveillance stratégique et formations offertes aux éducateurs-trices en lien avec la surveillance des élèves. (En cours)
 - Surveillances aux toilettes du pavillon principal (zone de vulnérabilité)
 - Plan de surveillance à venir pour le parc-école au pavillon principal.
- Animation par la policière communautaire en lien avec la violence et l'intimidation pour l'éducation des jeunes et en mesure de prévention.

3. Collaboration des parents

Commentaires

La relation avec les parents est vraiment une force. Les suivis se font et les parents en sont informés.

Les mesures de collaboration des parents sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

Ajout de la section communication dans l'agenda.

Lors d'une situation d'intimidation ou de violence

- Sécuriser les parents de l'élève victime en illustrant les mesures prises pour assurer la sécurité de leur enfant.
- Informer les parents de l'élève instigateur des mesures de soutien et d'encadrement qui seront mises en place.
- Impliquer les parents concernés par la situation dans les démarches entreprises par l'école afin de mettre fin à la situation.
- Clarifier le rôle et les responsabilités de chacun dans la gestion de la situation.
- Prévoir un accompagnement pour les parents, s'il y a lieu (ex. : agent de liaison, intervenant communautaire).

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires

Manque de clarté pour le moment. Le protocole doit être davantage connu et compris par l'équipe-école et les parents.

Les modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter:

Ajouter un lien sur le site internet, auquel les parents sont référés (communications mensuelles, agenda) pour effectuer une plainte directement à la direction.

Rappeler au personnel que toutes situations d'intimidation doivent être relayés à la direction et la direction adjointe qui analysera la situation (analyse afin de voir si c'est de l'intimidation ou non) avec les intervenants psychosociaux de l'équipe.

5. Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires

Les mesures sont suffisantes.

Les mesures visant à assurer la confidentialité sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Commentaires

1. Informer la direction.
2. Analyse de la situation par la direction et l'équipe d'intervenants.
3. Mise en place d'interventions selon la situation.

Les actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires

Pistes de réflexion :

- Est-ce que les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves **victimes**? Si **NON**, pourquoi? Oui, les élèves sont rencontrés par une intervenante de l'école rapidement pour entendre leur version.
- Est-ce que les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves **instigateurs**? Si **NON**, pourquoi? Oui, ils sont rencontrés, des mesures de soutien ou d'encadrement sont mises en place. C'est du cas par cas. Le protocole pour les gestes de violence pourrait être plus clair. Besoin d'une gradation ? Mais il est nécessaire de garder l'analyse cas par cas. Se coller sur le code de vie de l'agenda et les comportements attendus.



- Est-ce que les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves **témoins**? Si **NON**, pourquoi? Ils sont rencontrés par un intervenant et les mesures sont appliquées.

Les **mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires
Pistes de réflexion : - Manque de cohérence ou enfin de suivi. Nous devons revoir notre protocole de suivi afin de travailler davantage en prévention et afin d'appliquer des sanctions au besoin. L'éducation de l'élève doit être priorisée à travers le soutien, l'encadrement et les sanctions. - Pas de plan de gradation comme référence. - Cas par cas pour répondre au besoin de l'élève. - Communications conservées dans l'agenda en lien avec le code de vie aidera à maintenir une cohérence, une gradation, tout en respectant les élèves face à leur individualité.

Les **sanctions disciplinaires applicables** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires
Après analyse, si intimidation ou geste de violence, il faut mieux documenter les situations dans Evio.

Le **suivi des signalements et des plaintes** est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).

**Centre
de services scolaire
de Montréal**

Québec

